

**ARRETE DU MAIRE N°2022.763**  
(Direction des Ressources Humaines / AAC)

**Objet : Composition du Comité Technique**

**Le Maire de la Ville de St-Jacques-de-la-Lande,**

- Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et, notamment les articles 9 et 9 bis,
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le Décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Vu le Décret N° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié,
- Vu le résultat des élections professionnelles du 6 décembre 2018,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2018 fixant à 5 le nombre de représentants titulaires (et suppléants) du personnel au Comité Technique et ;
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé de maintenir en nombre égal les représentants de la collectivité et des établissements publics et les représentants du personnel au sein du Comité Technique,
- Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité et des établissements publics, les représentants de la collectivité et des établissements relevant du Comité Technique placé auprès de la Ville, du CCAS de Saint-Jacques-de-la-Lande

**ARRETE**

**Article 1**

Sont désignés en tant que représentants de la collectivité et des établissements publics, pour siéger au sein du Comité Technique placé auprès de la collectivité de Saint-Jacques-de-la-Lande :

- Représentants titulaires
  - Marie Ducamin, Maire
  - Guénoé Saurel, conseiller municipal
  - Caroline Tho, conseillère municipale
  - Edwin Haggan, conseiller municipal
  - Yannick Dein, conseiller municipal

- Représentants suppléants
  - Sylvie Lecoq, adjointe à l'éducation et l'enfance
  - Mickaël Chemin, conseiller municipal, référent quartier centre-ville
  - Florent Collonge, conseiller municipal
  - Luc Simon, adjoint aux solidarités
  - Timothée Nourry, conseiller municipal

#### Article 2

Ont été élus en tant que représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Technique placé auprès de la collectivité de Saint-Jacques-de-la-Lande :

- Représentants titulaires
  - Arnaud Laigre
  - Marc Meignan
  - André Leroy
  - Jean-Yves Chartier

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté transmis au Représentant de l'État,

Fait à Saint-Jacques-de-la-Lande  
Le 12 septembre 2022

Marie Ducamin

Maire



→ Publié sur le site de la Ville le 16/9/22 -